

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 10 mars 2014

Commission « Epanouissement du Citoyen et Jeunesse »

Séance du 11 février 2014

18 Médiathèque Antoine Chanut - demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, MME JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. GRIMBERT

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. ABBA SIDICK, Mme PAMART, M. NACHITE, Mme RIFFAULT, M. VARLET, M. CHEURFA

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 33 |

■ **Rapport de présentation :**

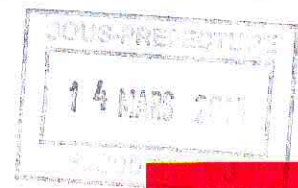
Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre de la restructuration et du réaménagement des espaces de la Médiathèque Antoine Chanut, il est prévu des travaux de rénovation du bâtiment, un élargissement de l'offre numérique et l'achat de mobiliers spécifiques.

A cette occasion, plusieurs orientations nouvelles sont proposées, afin de multiplier les espaces et les offres à tous les publics, en particulier les espaces de rencontres et de débats, les espaces de formations, les espaces d'accueil autour de thèmes spécifiques et les espaces numériques.

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé de solliciter une subvention de 154 077,57 euros HT auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention y afférente.

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
CHIFFRE PICARDIE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et Jeunesse » en date du 11 février 2014,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 154 077,57 euros HT auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Picardie dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les recettes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 2184/1004/321/CE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 MARS 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 14/03/2014

et publication ou notification le... 14/03/2014

CREIL, le... 14/03/2014

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy